Demande d'intention de Mobilité (DIM) des enseignants et CPE titulaires ou ACEN en CDI : c'est maintenant !

FO Enseignement Agricole vous informe de la parution de la note de service SG/SRH/SDCAR/2019-699 .

Sont concernés les enseignants ou CPE titulaires ou ACEN en CDI (enseignants, CPE et directeurs, y compris en LPM) qui souhaitent faire une mobilité, y compris les demandes de réorientation professionnelle et les départs et retours de congés (retraite, dispo, formation, mobilité, parental, temps partiel)
Attention le délai de réponse fixé au 24/10/2019 est très court. *«Ces personnels doivent remplir le formulaire de DIM (annexe 1) et le transmettre à la DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont ils dépendent, en un seul exemplaire, sous couvert de la voie hiérarchique, au plus tard le jeudi 24 octobre 2019, le cachet de la Poste faisant foi ».*

Nous vous rappelons qu'à compter du 1er janvier 2020, malgré notre forte opposition, il y a suppression de l'examen des mutations et des autres actes de mobilité en commissions administratives paritaires (CAP). En conséquence, comme avant, vous devez faire une demande d'intention de mobilité (DIM). La demande de mobilité suivra début janvier par la parution d'une autre note de service. Ensuite, préalablement à la publication des résultats, vous devrez mandater une organisation syndicale (OS) représentative au CTM comme FO Enseignement Agricole pour contrôler et défendre votre dossier.

Vos représentants,
Etienne LEMAIRE, Rachel SEKULA, Nicolas GILOT, Malika FADLANE, Jean-Pierre NAULIN

Contactez-nous : foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr

Suivez notre actualité : www.foenseignementagricole.fr
Sur www.facebook.com/foenseignementagricole/
Et twitter.com/FOENSAGRI